

MAITRE D'OUVRAGE :

SIEA CAUX NORD EST

**MARCHE DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Pièce 0 : Règlement de la Consultation (RC)

Date limite de remise des offres : Vendredi 28 août 2026

Heure limite de remise des offres : 12h00

ARTICLE 1	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1	OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2	MAITRE D'OUVRAGE	3
1.3	TYPE DE LA CONSULTATION	3
1.4	CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.5	NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
ARTICLE 2	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
2.1	DUREE DE L'ACCORD CADRE	5
2.2	DELAIS D'EXECUTION	5
2.3	VARIANTES	5
2.4	DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES	5
2.5	MODE DE REGLEMENT DE L'ACCORD CADRE ET MODALITES DE FINANCEMENT	5
ARTICLE 3	DOSSIER DE CONSULTATION	5
3.1	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
3.2	MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.3	CONDITIONS DE REMISE DES DOCUMENTS	6
ARTICLE 4	CONDITIONS DE PRESENTATION ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
4.1	PIECES JUSTIFICATIVES DE LA CANDIDATURE	7
4.2	PIECES JUSTIFICATIVES DE L'OFFRE	8
ARTICLE 5	SELECTION DES CANDIDATS ET ANALYSE DES OFFRES.	9
5.1	CRITERES DE JUGEMENTS DES CANDIDATURES	9
5.2	CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	9
5.2.1	CRITERE 1 : VALEUR TECHNIQUE 60 POINTS :	9
5.2.2	CRITERE 2 : PRIX DES PRESTATIONS 40 POINTS :	10
5.3	NEGOCIATION	10
5.4	DESIGNATION DU LAUREAT	10
ARTICLE 6	CONDITIONS DE REMISE DES PLIS	10
ARTICLE 7	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11
7.1	DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	11
7.2	PROCEDURES ET RECOURS	12

ARTICLE 1 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 *Objet de la consultation*

La consultation concerne l'accord-cadre à bons de commandes ayant pour objet :

 **MARCHE DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Les prestations objets du marché concernent des installations réhabilitées sous maîtrise d'ouvrage publique, implantées sur le périmètre du SIEA Caux Nord Est, à savoir les communes de :

AVESNES EN VAL, BAILLY EN RIVIERE, BAROMESNIL, BAZINVAL, BELLENGREVILLE, CANEHAN, CRIEL SUR MER, CUVERVILLE SUR YERES, DOUVREND, ETALONDES, EU, FLOQUES, FRESNOY FOLNY, GUERVILLE, INCHEVILLE, LES IFS, LE MESNIL REAUME, LONDINIERES, LONGROY, MELLEVILLE, MILLEBOSC, MONCHY SUR EU, PETIT CAUX, PUISENVAL, SAINT MARTIN LE GAILLARD, SAINT OUVEN SOUS BAILLY, SAINT PIERRE EN VAL, SAINT REMY BOSCROCOURT, SEPT MEULES, TOUFFREVILLE SUR EU, VILLY SUR YERES, WANCHY CAPVAL.

L'accord cadre est passé pour une durée d'un (1) an renouvelable trois (3) fois à compter de la notification.

La prestation débutera le 1er octobre 2026 pour une durée de 1 an. Elle sera reconductible 3 fois par reconduction tacite pour des périodes de 1 an. Soit jusqu'au 30 septembre 2030.

1.2 *Maître d'ouvrage*

L'entité adjudicatrice est :

SIEA Caux Nord Est

Place du Général de Gaulle

76910 CRIEL SUR MER

représenté par son Président Pascal HARAUX

1.3 *Type de la consultation*

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle concerne la passation d'un accord cadre à bons de commande pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Le présent accord cadre est conclu pour un montant maximum fixé à 100.000,00 € HT pour un an. En cas de reconduction le marché sera reconduit sur un montant maximum annuel de 100.000,00 € HT. Aucun minimum n'est fixé pour la période initiale et les éventuelles périodes de reconduction.

1.4 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement solidaire ou conjoint dont le mandataire est solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

-  en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
-  en qualité de membres de plusieurs groupements.

Une note de présentation déclinera les compétences de l'entreprise ou de l'ensemble des membres du groupement.

1.5 Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>
90460000 : Services de vidange de puisards ou de fosses septiques.

ARTICLE 2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 *Durée de l'accord cadre*

L'accord cadre est passé pour une durée d'un an renouvelable trois fois à compter de la notification.

La prestation débutera le 1er octobre 2026 pour une durée de 1 an. Elle sera reconductible 3 fois par reconduction tacite pour des périodes de 1 an, soit jusqu'au 30 septembre 2030.

2.2 *Délais d'exécution*

Les délais d'exécution seront imposés à l'acte d'engagement.

2.3 *Variantes*

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

2.4 *Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 *Mode de règlement de l'accord cadre et modalités de financement*

Les modalités de règlement sont définies dans l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières.

Les prestations seront financées par le budget assainissement non collectif du SIEA Caux Nord Est.

ARTICLE 3 DOSSIER DE CONSULTATION

3.1 *Contenu du dossier de consultation*

Il comprend les pièces suivantes :

- ✚ Pièce 0 : Règlement de la consultation (RC)
- ✚ Pièce 1 : Acte d'engagement (AE)
- ✚ Pièce 2 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- ✚ Pièce 3 : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- ✚ Pièce 4 : Bordereau des prix unitaires (BPU)

- + Pièce 5 : Détail quantitatif (base d'analyse des offres)
- + Pièces annexes :
 - CRA 2024
 - RPQS 2024
 - Récapitulatif des filières anc
 - Modèle de bordereau de suivi des matières de vidanges
 - Fiche d'intervention
 - Modèle suivi de facturation

3.2 *Modification de détail au dossier de consultation*

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant les dates limites fixées pour la réception des candidatures ou des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. En cas de report des dates limites, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.3 *Conditions de remise des documents*

Le dossier n'est pas disponible sur support papier.

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires via le site <https://marchespublics.adm76.com>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat peut renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le téléchargement peut être effectué anonymement. En tel cas ou en cas de fourniture de coordonnées non valides ou erronées, le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation.

ARTICLE 4 CONDITIONS DE PRESENTATION ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats présenteront un dossier complet pour leur offre.

Les dossiers seront rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les montants des offres seront exprimés en EUROS.

L'offre sera transmise par voie électronique est obligatoire par l'intermédiaire de la plateforme de l'ADM76 <https://marchespublics.adm76.com/>.

Les fichiers seront sous format PDF, excel. L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans le présent règlement.

En cas de rematérialisation par l'entité adjudicatrice des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

Le dossier se composera de deux sous-dossiers :

4.1 *Pièces justificatives de la candidature*

Le candidat présentera les éléments suivants :

- + DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>).
- + DC 2 (Déclaration du candidat), disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.
- + Extrait Kbis et pouvoir de la personne habilitée à engager la société dans le cadre de l'offre.
- + En situation de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- + Une déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée par lui, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015. A part, si cette clause est indiquée dans le DC1.
- + Les attestations d'assurances en cours de validité avec précision sur les activités couvertes et sur l'étendue des garanties
 - Responsabilité civile professionnelle pour des activités de vidange, de travaux de réparation et d'intervention sur des appareillage électriques

- + Les éléments justifiant de la capacité financière : déclaration de chiffres d'affaires des trois derniers exercices concernant des prestations similaires à celle du marché.
- + Une présentation des moyens humains et techniques du candidat pour la réalisation des prestations.
- + **Justification de son agrément pour la réalisation de vidanges de fosses septique, les habilitations des personnels pour l'intervention en milieu confiné et les habilitations pour interventions sur des installations électriques.** Notamment, le cas échéant :
 - L'agrément préfectoral de transport de déchets par route
 - L'autorisation de stockage provisoire sur le site du collecteur (arrêté préfectoral permettant le regroupement et le stockage des déchets)
 - Les contrats de dépotage avec les centres de traitement prévisionnels
 - S'il s'agit d'un centre de traitement de groupe, l'arrêté préfectoral autorisant l'auto traitement
- + Une présentation synthétique de références de moins de cinq ans pour des opérations d'étude similaires :
 - pour des activités d'entretien et de maintenance d'installations d'assainissement non collectif

Les références seront présentées sous forme de tableaux et seront classées par catégorie avec *a minima* les informations suivantes :

- Description sommaire Date de démarrage et de fin de la mission
- Identification du maître d'ouvrage
- Montant des honoraires
- Identification du chargé d'affaires

En complément, le candidat pourra joindre tous documents attestant ses références : qualification, certificats de capacité délivrés par des maîtres d'ouvrage.

4.2 Pièces justificatives de l'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- + l'acte d'engagement et ses annexes : à compléter et à signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du marché
- + le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), daté et signé
- + le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), daté et signé
- + le Détail Quantitatif (DQ), daté et signé
- + un mémoire justificatif récapitulant :

- Présentation de la méthode mise en œuvre pour l'organisation et la réalisation et le suivi des prestations d'entretien périodique et d'intervention d'urgence
- Description de la filière d'élimination des sous-produits
- Personnel affecté à la réalisation des prestations et curriculum vitae, habilitations
- Moyens matériel mis en œuvre pour la réalisation des prestations de vidange et de curage
- Liste et fiches techniques des fournitures prévues : pompe, alarme ...
- Présentation des documents remis à la suite des prestations
- Méthodes et moyens mis en œuvre pour l'astreinte et les interventions d'urgence

Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation de l'entité adjudicatrice.

ARTICLE 5 SELECTION DES CANDIDATS ET ANALYSE DES OFFRES.

5.1 Critères de jugements des candidatures

En premier lieu, pour la conformité du dossier administratif sera examinée. Puis l'examen des candidatures portera sur les aspects suivants :

- ✚ Garanties techniques et financières du candidat
- ✚ Références similaires présentées
- ✚ Moyens techniques et qualifications du personnel.

5.2 Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique. Les offres remises seront appréciées avec une note maximale de 100 répartie selon les deux critères pondérés suivants:

5.2.1 Critère 1 : Valeur Technique 60 points :

La note sera calculée pour chaque critère selon la pondération suivante :

- Méthodologie : 15 points
- Moyens humains : 10 Points

- Moyens techniques : 10 points
- Fournitures : 10 points
- Suivi et contrôle des prestations : 15 points

Le volet technique est ainsi noté sur 60 points.

La note attribuée à chaque candidat sera corrigée comme suit :

NOTE TECHNIQUE FINALE = (NOTE DU CANDIDAT CONSIDERE/MEILLEURE NOTE OBTENUE) X60

5.2.2 Critère 2 : Prix des prestations 40 points :

L'analyse sera menée sur la base des détails estimatifs et quantitatifs.

L'offre la moins chère se verra attribuée la note maximale.

Les notes attribuées sur le critère « Prix des prestations » seront établies selon la formule de calcul suivante : **NOTE = (OFFRE LA MOINS CHERE/OFFRE CONSIDEREE) X40**

5.3 *Négociation*

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'engager une négociation suite à l'analyse des offres. Elle portera :

- ✚ Sur le contenu technique des offres.
- ✚ Sur le prix.

Elle comprendra :

- ✚ Soit une procédure d'audition définie comme suit :
 - L'envoi d'un courrier aux candidats concernés précisant les aspects sur lequel portera l'audition.
 - Une audition et discussion.
 - L'envoi par le candidat d'un complément d'offre au terme de la discussion.
 - De la mise à jour de l'analyse des offres.
- ✚ Soit une simple consultation complémentaire par écrit des différents candidats

5.4 *Désignation du lauréat*

Le marché sera attribué par l'entité adjudicatrice aux termes de l'analyse et des négociations éventuelles. Le maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Les candidats transmettent leur offre **EXCLUSIVEMENT** via la plateforme de dématérialisation ADM76. <https://marchespublics.adm76.com> en suivant la procédure indiquée sur le site.

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la salle des consultations du site de dématérialisation.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme ou devra renoncer à déposer son pli de façon électronique.

Toute opération effectuée sur le site est réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli **peut être** doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier.

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

SIEA CAUX NORD EST
Place du Général de Gaulle
76910 CRIEL SUR MER

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : FICHIERS AVEC EXTENSION .PDF

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

ARTICLE 7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 *Demande de renseignements*

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de

réception des offres, une demande écrite via le profil acheteur :
<https://marchespublics.adm76.com>

7.2 *Procédures et recours*

Les renseignements relatifs aux procédures de recours sont accessibles auprès du Tribunal Administratif de Rouen :

53 avenue Gustave Flaubert

76000 Rouen

Tel : 02 35 58 35 00, télécopieur : 02 35 58 35 03

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Fin du règlement de la consultation